

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 675

Société :

CHAUKI KALTOUN

Autre :

170792

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 06 45 93 00 00

Total des frais engagés : 17 86,55 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

0 Avenue Michel Feijen, Agdal, Rabat
INP : 10174621

Date de consultation : 09/05/23

Nom et prénom du malade : CHAUKI KALTOUN Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Diabète de type 2

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/09/13	5	1	322.00	Dr. M'hamed Chahed Médecin - Diabétologue 6 Avenue Michellien, Appt. 73 Agdal - Rabat MD - 101174621

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PAR ARRAYAN AV IBN AL HAYYAM N°60 L'HAYAYDA SALE FIX 05 37 87 14 84	9/15/23	# 1486,504

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

LE CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



RABAT, LE 08/07/23 في الرباط

Chawki: Kaltoum

Ex 69.00 = 138.00 Glucose q5

$$Y_{\text{rep}} \times \mathbb{P}^1$$

3 x 393.01 = 1179.03 Janwa Long
Dep Q Mtn

Dr. Mounia Chana
Endocrinologie - Diabétologie
Maladies Métaboliques - Nutrition
16, Avenue Michlifen, App. 13
Agdal - Rabat
INP: 10117462
31/08/2019
Ticket
شلاغ مشليفين، إقامة رقم 16 avenue Michlifen، رقم 13
آگدال - رباط
169.50
PHARMACIE BAB ARRAYAN
AV IBN AL HAYTAM N°60
LAAYAYDA SALE
FIX 053782128
118.50
Avenue Michlifen, Residence N°16, 3ème étage Appartement N°13 Agdal - Rabat
Tél: 05 27 67 24 27 - GSM: 05 53 22 50 60
1561

avenue Michlifen, résidence N°18, 8ème étage, Appartement N°13 Agdal

Avenue Michlifen, Résidence N°10, 8ème étage Appartement N°13 Agdal - Rabat

Tél.: 05 37 67 24 67 - GSM : 06 58 22 50 69

غلورينور

غликيدون 30 ملغ



60 قرصاً ثنائياً الكسر
بتركيز 30 ملغ

* VIGNETTE

GLURENOR® 30 mg
60 comprimés O
PPV 69DH

مختبرات معهد الصيدلة الرباط - المغرب



GLURENOR هي علامة تجارية مسجلة لـ Boehringer Ingelheim International GmbH مستعملة بموجب ترخيص

Lot n°: 2106A
du: 03/22
Pér.: 03/2026

غلورينور

غликيدون 30 ملغ



60 قرصاً ثنائياً الكسر
بتركيز 30 ملغ

* VIGNETTE

GLURENOR® 30 mg
60 comprimés O
PPV 69DH



مختبرات معهد الصيدلة الرباط - المغرب

GLURENOR هي علامة تجارية مسجلة لـ Boehringer Ingelheim International GmbH مستعملة بموجب ترخيص

Lot n°: 2106A
du: 03/22
Pér.: 03/2026

Sitagliptine

comprimés pelliculés

MSD

100 mg

JANUVIA®



RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

LISTE I - UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE

Fabricants :

Merck Sharp & Dohme Ltd.
Shotton Lane, Cramlington
Northumberland NE23 3JU
Royaume-Uni

Merck Sharp & Dohme B.V.
Waarderweg 39
2031 BN Haarlem
Pays-Bas

Titulaire de l'AMM au Maroc

Merck Sharp & Dohme
166, 168 Bd Zerkouni
Casablanca- Maroc



**JANUVIA® + GROSSESSE
= DANGER**

**Ne pas utiliser chez la femme enceinte,
sauf en l'absence d'alternative
thérapeutique**

P.P.V: 393,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.

AMM N° : 121/14/DMP/21/NRQ

Sitagliptine

comprimés pelliculés

MSD

100 mg

Januvia®



RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

LISTE I - UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE

Fabricants :

Merck Sharp & Dohme Ltd.
Shotton Lane, Cramlington
Northumberland NE23 3JU
Royaume-Uni

Merck Sharp & Dohme B.V.
Waarderweg 39
2031 BN Haarlem
Pays-Bas

Titulaire de l'AMM au Maroc

Merck Sharp & Dohme
166, 168 Bd Zerkouni
Casablanca- Maroc



**JANUVIA® + GROSSESSE
= DANGER**



**Ne pas utiliser chez la femme enceinte,
sauf en l'absence d'alternative
thérapeutique**

P.P.V: 393,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.

AMM N° : 121/14/DMP/21/NRQ

Sitagliptine

comprimés pelliculés

MSD

100 mg

Januvia®



RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

LISTE I - UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE

Fabricants :

Merck Sharp & Dohme Ltd.
Shotton Lane, Cramlington
Northumberland NE23 3JU
Royaume-Uni

Merck Sharp & Dohme B.V.
Waarderweg 39
2031 BN Haarlem
Pays-Bas

Titulaire de l'AMM au Maroc

Merck Sharp & Dohme
166, 168 Bd Zerkouni
Casablanca- Maroc



**JANUVIA® + GROSSESSE
= DANGER**

**Ne pas utiliser chez la femme enceinte,
sauf en l'absence d'alternative
thérapeutique**

P.P.V: 393,00 DH.

Distribué par MSD MAROC.

AMM N° : 121/14/DMP/21/NRQ

CuraFlor®

Sachets

Lot : 01624

A consommer de
préférence avant le : 02/2025

PPC : 169,50 DH

كُوْرَا فُلُور

8

مليار*
الآكلين

آكلين

بِرْبِيُوتِيك - بِرْبِيُوتِيك

أكاس جرعة 20

MEDIPRO
PHARMA